



commission régionale de développement
gewestelijke ontwikkelingscommissie

*NOTE DE LA CRD
SUR LES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE*

*ÉTAT DES LIEUX, PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES ET DÉFIS À LONG TERME (2024-
2029)*

COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

10 OCTOBRE 2024

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
www.crd-goc.brussels [ici](#)

Ce document accompagne les **slides** de présentation sur les **finances publiques bruxelloises** et se concentre exclusivement sur les **tableaux et graphiques** qui nécessitent une analyse plus approfondie. Les informations détaillées ci-dessous visent à clarifier les éléments complexes, en apportant un éclairage technique sur les points essentiels et en permettant une meilleure compréhension des enjeux budgétaires à long terme de la Région de Bruxelles-Capitale.

Introduction

La CRD a souhaité créer une **cellule prospective** afin de mettre sur la table une série de **réflexions générales à plus long terme** centrées sur des sujets ayant un impact direct lorsque la Commission devra formuler des avis sur des dossiers spécifiques. Cela permet à la Commission de dégager une **philosophie commune** et de disposer de **repères clairs** pour ses positions futures.

La CRD a déjà publié quelques **notes** sur son site (concernant la **métropole**, les **quartiers**, et la **problématique énergétique**), mais nous avons été rapidement confrontés à la **question budgétaire de la région Bruxelles Capitale**.

La Région a élaboré plusieurs **plans (dont les PAD)**, mais ces derniers **ne sont pas chiffrés**. Par ailleurs, elle doit faire face à d'autres défis nécessitant des **moyens financiers importants**, comme la lutte contre le **réchauffement climatique**, la **rénovation du parc immobilier** et la **mobilité**.

Nous avons reçu avec **inquiétude** la dernière **circulaire** du ministre **Sven Gatz** (ministre du Budget), qui indique que les prévisions de **dette** sont assez **dramatiques**. La dette est passée de **3,4 milliards en 2018 à 10,4 milliards en 2023**, et atteindra **11,5 milliards en 2024**. Jusqu'où cette dette continuera-t-elle de croître ? La charge de cette dette pourrait-elle devenir si importante qu'elle générerait un **effet boule de neige**, surtout si les **taux d'intérêt** dépassent la **croissance du PIB** ?

Ainsi, la première question soulevée concerne le **déficit** et la **dette**.

Nous nous sommes questionnés sur comment aborder cette question ? D'une part, nous retrouvons les **dépenses**, et d'autre part, les **recettes**. Un **déficit** survient lorsque les dépenses dépassent les recettes. Mais qu'est-ce qui a varié le plus ? Les **recettes** ou les **dépenses** ?

C'est là une première question qui se décline en plusieurs sous-questions que nous avons adressées aux **chercheurs** : existe-t-il des domaines où les coûts ont augmenté plus rapidement que les **dépenses régionales** ? Pour y répondre, il faut analyser l'évolution des dépenses sur les **10 dernières années**, depuis l'entrée en vigueur de la **6e réforme de l'État** et de la **loi de financement de 2014**, qui a stabilisé ses effets depuis ce moment-là.

Un des changements majeurs a été le **transfert des allocations familiales**, d'un montant d'un milliard d'euros. Ce transfert a fait fortement augmenter le **budget régional**, mais les **dépenses** ont également suivi cette tendance, d'autant que Bruxelles a été semble-t'il, plus généreuse que les 2 autres Régions. Côté dépenses, nous allons donc faire le point.

Côté recettes, la **loi de financement de 2014** évoquait le **refinancement de Bruxelles**, afin de lui donner les moyens d'assumer ses statuts de **capitale européenne**, belge, etc. Le total porte sur 620 mios (plus 466 mios de dotations spécifiques, dont 130 pour Beliris). mais la **compensation** « navetteurs » n'est que de **44 millions d'euros**.

Les Intervenants

Nous allons faire le point sur les **dépenses et recettes** avec **Maxime Fontaine** et **Magali Verdonck**, économistes et professeurs à l'ULB, chercheurs au DULBEA. Ensuite, dans la troisième partie, nous allons essayer de comprendre quelles sont les **prévisions à politique constante**. Que se passera-t-il si la situation actuelle se poursuit, sans changement des règles ni des dépenses actuelles ?

Coralie Franc, avec le CERPE (Centre de Recherches en Économie Régionale et Politique Économique), publie chaque année des prévisions sur les **finances régionales belges** (Bruxelles, Wallonie, Communauté française). Non seulement ces prévisions sont publiées chaque année, mais elles comprennent également une analyse à **5 et 10 ans**. Je vous recommande de consulter leurs publications.

Réforme de l'État

Lorsqu'au niveau politique, on a envisagé une **réforme de l'État** pour aboutir à une configuration à **quatre régions** (réforme qui renforcerait les compétences territoriales et budgétaires), le bilan était **catastrophique** pour Bruxelles. Non seulement la Région hériterait du **déficit de la Communauté française**, mais elle subirait également le fait que la **Communauté flamande** surinvestit à Bruxelles par rapport aux moyens que Bruxelles pourrait dégager. Cette hypothèse, analysée en détail, a été perçue comme un **signal d'alarme**.

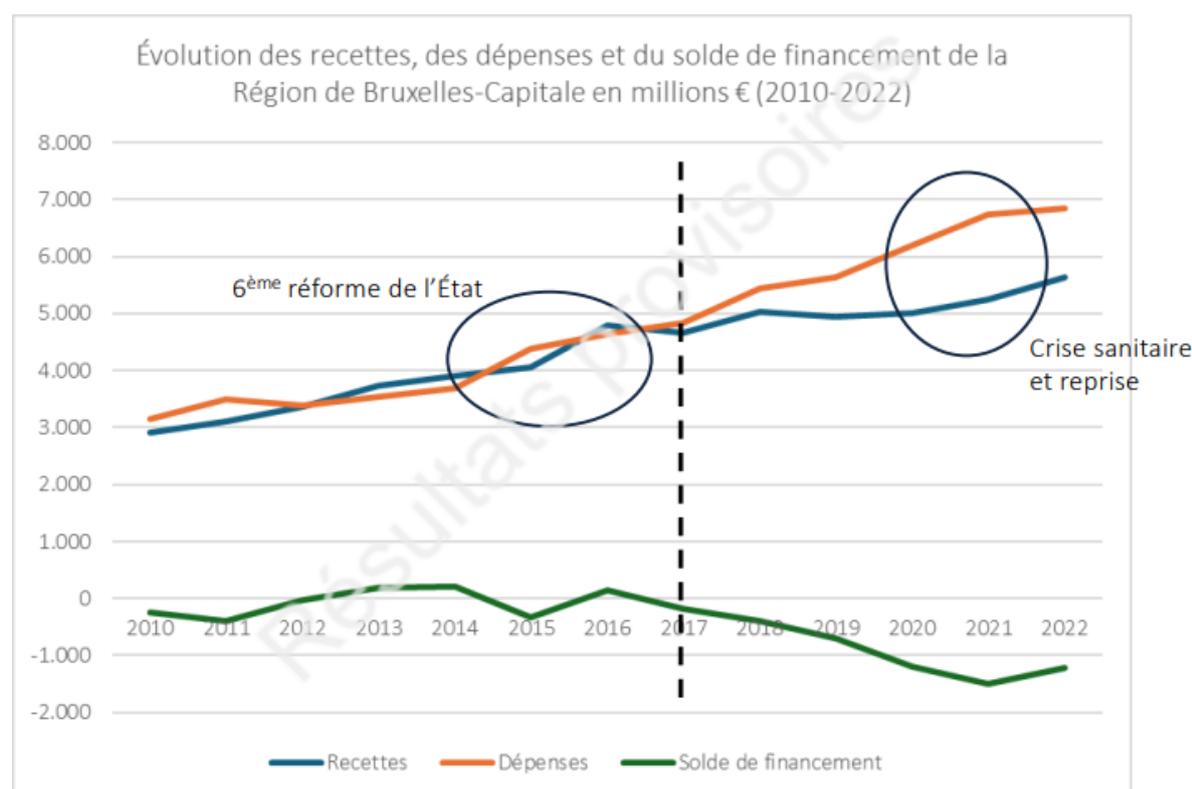
1. SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE : COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

Présentation de **Maxime Fontaine** (chercheur en finances publiques) et **Magali Verdonck** (économiste senior, DULBEA).

Comment en sommes-nous arrivés là, et que peut-on faire ?

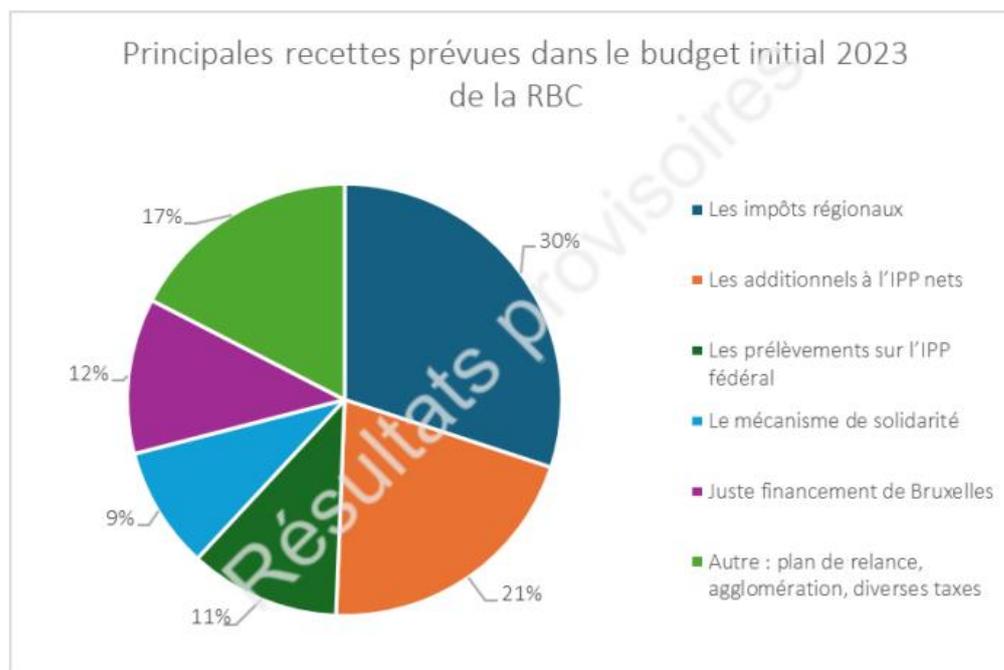
a) Les recettes

La situation de Bruxelles est préoccupante, notamment en raison de l'augmentation du **coût de la dette**. Au lieu d'utiliser ces ressources pour des politiques telles que le prolongement du métro, il faudra rembourser les **intérêts** de la dette (voir **slide 1**) qui vont aller croissants.



À partir de 2017, on observe une augmentation simultanée des **dépenses** et des **recettes**, mais avec un écart croissant. Bien que la crise sanitaire ait fortement fait augmenter les dépenses (alors que les recettes ont moins progressé), il y a eu une belle reprise en 2021, où les recettes ont augmenté rapidement, tandis que les dépenses se stabilisaient. Toutefois, en dehors de la crise, entre 2017 et 2022, un **problème structurel** persiste. La Cour des Comptes a estimé que les crises Covid et Ukraine (énergie) ont généré des dépenses supplémentaires de 1,5 mia sur les 3 années en cause (2020, 2021 et 2022) alors que durant cette même période, la dette a augmenté de plus de 4 mias €.

Rappel des ordres de grandeur : les recettes de la RBC



La Région est financée par six **grands ensembles** dont **les impôts régionaux**, qui couvrent **30 %** du financement. Avec les quatre premières occurrences, cela représente **95 % des impôts régionaux bruxellois**.

Impôt	2016	2022		Évolution 2016 - 2022
		Montant	Pourcentage	
Droits d'enregistrement	596.979	675.463	45 %	13,1 %
Droits de succession	400.000	443.746	30 %	10,9 %
Taxes de (mise en) circulation	189.253	201.121	13 %	6,3 %
Droits de donation	76.295	107.175	7 %	40,5 %
Taxe sur les jeux et paris	24.725	29.327	2 %	18,6 %
Précompte immobilier	22.838	25.500	2 %	11,7 %
Taxe sur les jeux automatiques de divertissement	9.200	11.046	1 %	20,1 %
Total	1.319.345	1.493.393	100 %	13,2 %

Additionnels à l'IPP

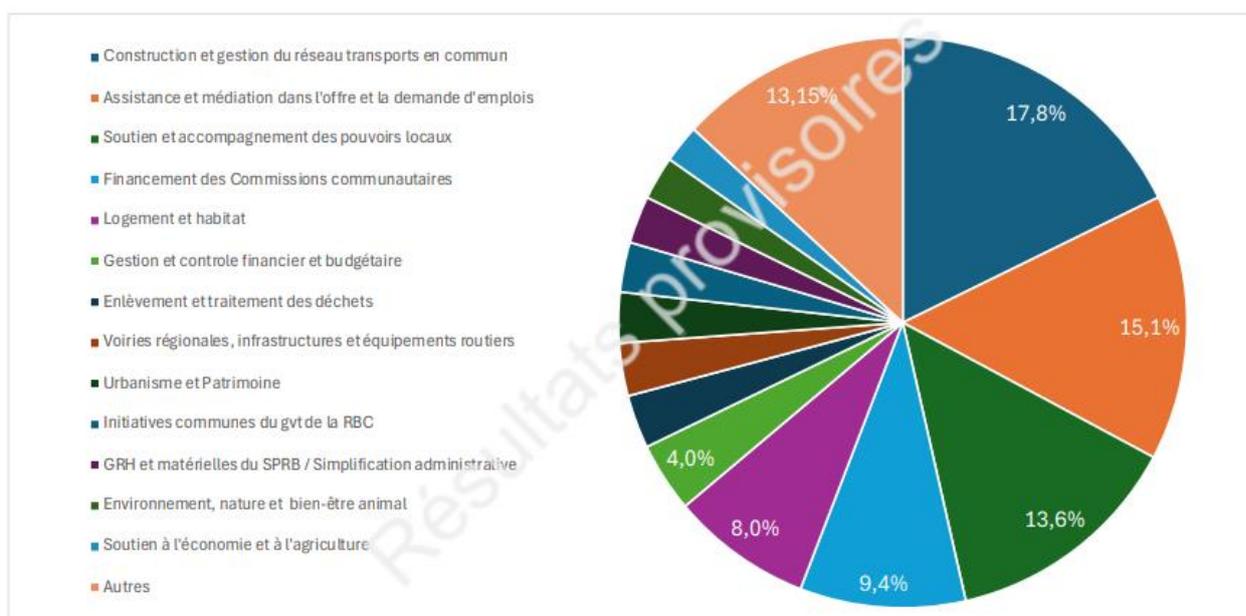
L'IPP est l'**impôt sur les revenus des personnes physiques**. À Bruxelles, on prélève cet impôt sur chaque résident, et la Région a le droit de prélever un **impôt supplémentaire** sur cet impôt. En 2022, cela a rapporté **825 millions d'euros** en 2022, soit **21 % des recettes totales**, et c'est la Région qui fixe ce taux.

Mécanismes de solidarité

Les recettes d'IPP augmentent bien, de même que les autres recettes. Cependant, le **juste financement** de Bruxelles, à hauteur de **600 millions**, reste une question. Bien que des **compensations** existent, sont-elles suffisantes pour répondre aux **dépenses particulières** de Bruxelles ? L'évolution des recettes semble avoir été **homogène** dans l'ensemble, avec une augmentation continue. Il semble donc que le **problème** ne provienne pas principalement des **recettes**.

b) Les dépenses

Rappel des ordres de grandeur : les dépenses de la RBC



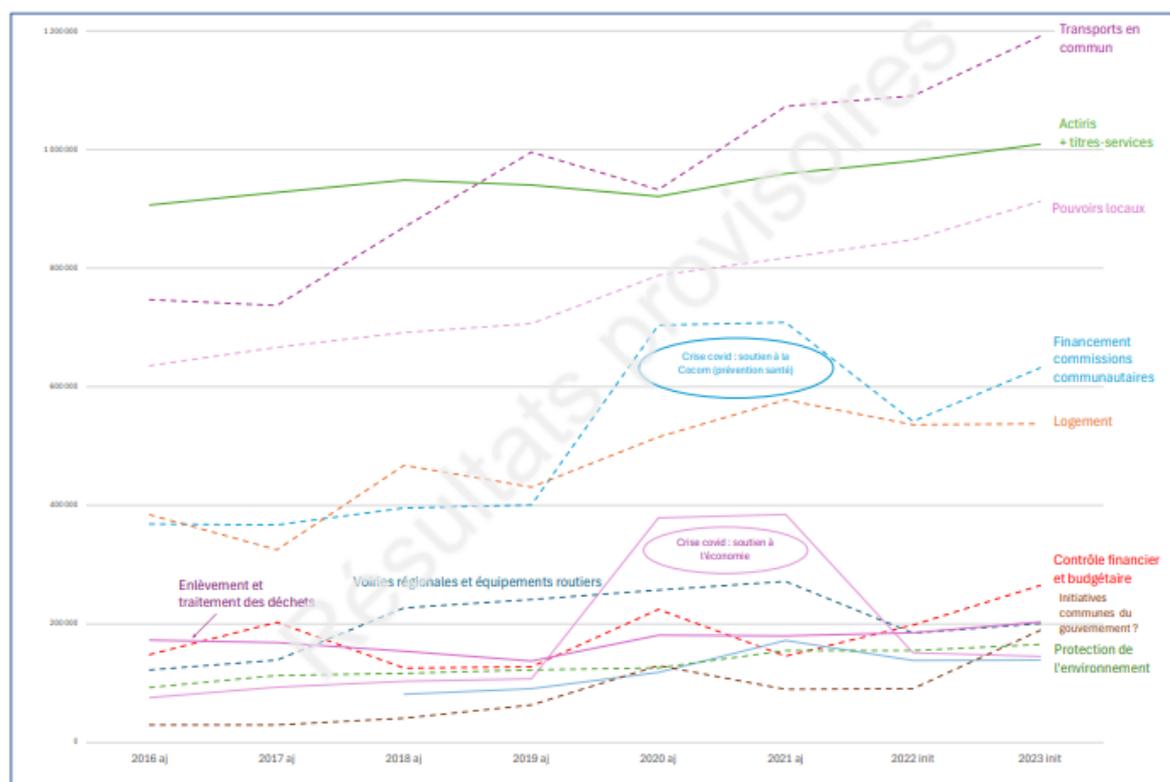
Source : Budget des dépenses initial 2023 de la RBC (avec corrections propres)

Les plus grandes dépenses de la Région concernent :

- La STIB
- Actiris et les titres-services
- L'aide aux communes
- Le financement des commissions communautaires
- Le logement

Focus sur les dépenses (en absolu)

En pointillé les postes de dépenses évoluant plus vite que les recettes



Entre 2017 et 2022, les **dépenses** ont crû plus rapidement que les **recettes** (+17,4 %). En pointillés, on voit que certaines dépenses ont crû plus vite que les recettes. Par exemple, les **transports en commun** représentent un budget important qui a fortement augmenté. Par contre, **Actiris** et les **titres-services**, bien que ce soient également des budgets importants, ils n'ont pas augmenté plus rapidement que les **recettes**.

Pour ce qui est des **pouvoirs locaux**, notamment l'**aide aux communes**, la progression a été plus rapide. Le **financement des commissions communautaires** présente également une hausse, marquée par une **bosse** due à l'impact de la **crise COVID**, car la **COCOM** est responsable des **soins de santé**. Cet effet lié au COVID s'est désormais résorbé, mais d'autres facteurs interviennent.

Le **logement** a également crû plus vite que les recettes, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des **ambitions** claires du gouvernement dans ce domaine. On entend parfois dire que le dérapage serait dû à **Bruxelles-Propreté**, mais la courbe correspondante ne montre pas cette tendance.

En ce qui concerne les **voiries régionales**, notamment les **tunnels**, leur évolution a été plus rapide que celle des recettes, mais la situation commence à se stabiliser. Il semblerait qu'il s'agisse d'un effet de

rattrapage après un **sous-financement chronique**, et dès que les financements ont été disponibles, cela a permis de rééquilibrer la courbe.

La **bosse** observée sur certaines dépenses correspond à l'aide accordée aux **entreprises** pendant la crise sanitaire. De plus, le **poste de contrôle financier et budgétaire** commence à ressortir, indiquant que l'**endettement** commence à peser.

Les initiatives du gouvernement ne représentent pas un poste de dépenses majeur, mais elles sont en progression, notamment avec des projets tels que **Mediapark**, le **projet Neo**, ainsi que d'autres **projets européens**. Il est nécessaire de mener des **analyses approfondies** pour déterminer si ces initiatives sont des **vrais choix politiques** indépendants du **financement européen**, et il convient de rester prudent à cet égard.

Enfin, les dépenses liées à la **protection de l'environnement** augmentent plus rapidement que les recettes, reflétant une volonté claire de répondre aux enjeux du **changement climatique**.

Face à cette situation, il est essentiel de réfléchir à la manière de gérer ces grands postes de dépenses, qui évoluent rapidement.

Focus sur les dépenses

Les 10 postes expliquant plus de 90 % de l'excédent par rapport aux recettes

MISSIONS	Croissance 2022/2016	Excédent dépenses 2022/2016 en millions €	Part excédent dépenses 2022/2016	Part contributions cumulées
Construction et gestion du réseau de transports en commun (> 90 % STIB)	46,0 %	213 905	22,6%	22,6 %
Fiscalité (hors additionnels transférés)	71,5 %	138 170	14,6%	37,1 %
Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux	47,1 %	109 295	11,5%	48,6 %
Financement des Commissions communautaires	33,4 %	101 950	10,7%	59,4 %
Logement et habitat	39,6 %	85 258	9,0%	68,4 %
Soutien à l'économie et à l'agriculture	99,9 %	62 516	6,6%	75,0 %
Protection de l'environnement	67,6 %	46 445	4,9%	79,9 %
Équipements routiers	50,9 %	40 911	4,3%	84,2 %
Statistiques, analyses et planification	1022,6 %	29 533	3,1%	87,3 %
Initiatives communes du gvt de la RBC (hors projets UE)	33,6 %	24 008	2,5%	89,8 %
Gestion financière	93,0 %	22 397	2,4%	92,2 %
Croissance des recettes	17,38 %			

Source : Budgets de dépenses de la RBC et calculs DULBEA

Ce tableau présente le **montant des dépenses qui excèdent les recettes** et montre la part des différents postes de dépenses. Ce tableau met en évidence les **10 postes principaux** qui expliquent **92 % de l'excédent des dépenses**. Cette répartition nous permet d'identifier les domaines prioritaires à examiner, un par un.

Par exemple, les **dépenses** liées à la **construction** et aux **transports en commun** (STIB) ont augmenté de **46 %**, représentant près d'un quart de l'excédent. Le **soutien aux communes** représente quant à lui **11 %** de cet excédent. Ces chiffres montrent clairement où il est nécessaire d'approfondir les analyses pour mieux comprendre les causes de cette augmentation.

Un **zoom** sur ces dépenses, en particulier celles relatives aux **transports en commun**, est disponible dans les **slides**. Les **conclusions** et les **risques** liés à ces dépenses sont également détaillés dans la présentation. Enfin, les solutions possibles pour aborder ces problématiques sont abordées à la **slide 30**.

2. PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2024-2029

Présentation par **Coralie Franc** (Université de Namur - CERPE).

Les projections montrent un taux de croissance de l'**indice des prix** autour de **2 %** d'ici 2029, avec une évolution de l'**indice santé**. Le taux de croissance réel du **PIB** attendu en 2029 est de **1,33 %**, selon les données du **Bureau Fédéral du Plan**.

Paramètres macroéconomiques (en %)

	Croissance de l'indice des prix à la consommation	Croissance de l'indice santé	Croissance réelle du PIB	Taux d'intérêt à long terme
2024	2,80%	2,90%	1,43%	2,80%
2025	1,80%	1,90%	1,26%	2,80%
2026	1,80%	1,80%	1,41%	2,90%
2027	1,80%	1,80%	1,31%	3,00%
2028	1,80%	1,80%	1,39%	3,10%
2029	1,80%	1,80%	1,33%	3,20%

Sources : BFP et calculs CERPE.

Paramètres utilisés (estimations du BFP dans ses perspectives économiques 2024-2029 en février 2024 + recettes d'IPP du SPF Finances)

Projection de la **clé IPP** restant au Fédéral et de la clé navetteur de 2024 à 2029

	Clé IPP			Clé navetteurs	
	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Région flamande
2024	27,717%	8,346%	63,937%	38,177%	61,823%
2025	27,615%	8,381%	64,003%	38,495%	61,505%
2026	27,616%	8,390%	63,993%	38,793%	61,207%
2027	27,591%	8,385%	64,023%	39,085%	60,915%
2028	27,586%	8,385%	64,029%	39,393%	60,607%
2029	27,561%	8,388%	64,051%	39,734%	60,266%

Sources : SPF Finances, BFP et calculs CERPE.

Informations sur les flux de navetteurs sur base des projections du BFP

Ce tableau présente les **recettes totales** projetées d'ici 2029 ainsi que les **dépenses** correspondantes. Il contient également plusieurs types de **soldes budgétaires** et des informations sur la **dette propre** et la **dette brute consolidée**.

Tout d'abord, le **solde primaire** est calculé en soustrayant les **dépenses primaires** des **recettes totales**. Ce solde représente la **performance budgétaire** de base, sans tenir compte des charges d'intérêt.

Ensuite, le **solde net à financer prévisionnel** prend en compte le **solde primaire**, auquel on soustrait les **charges d'intérêt** et on ajoute les **sous-utilisations de crédits** (c'est-à-dire les dépenses qui n'ont pas été totalement engagées).

Enfin, le **solde SEC consolidé** suit les normes comptables harmonisées au niveau de l'Union européenne. Il s'agit d'un **solde de référence** pour l'évaluation des finances publiques selon les standards européens. Ce solde correspond au **solde net à financer prévisionnel**, ajusté par la **correction SEC** et en y intégrant les soldes SEC des unités d'administration publique incluses dans le **périmètre de consolidation**.

2. Projections budgétaires 2024-2029 (en milliers EUR)

	2024 ini	2024 CERPE	2025	2026	2027	2027	2029	Croiss. annuelle 2024-2029
Recettes totales (hors endettement)	5 691 495	5 631 222	5 493 121	5 637 307	5 772 285	5 893 295	6 042 200	1,20%
Transferts du Pouvoir fédéral	1 785 413	1 755 140	1 803 453	1 830 073	1 853 869	1 880 917	1 907 149	1,33%
Recettes fiscales	2 804 622	2 804 622	2 876 702	2 987 992	3 096 773	3 204 919	3 316 190	3,41%
Fonds budgétaires	433 817	433 817	441 416	447 185	453 057	459 035	465 120	1,40%
Autres recettes	667 643	637 643	371 550	372 058	368 586	348 424	353 742	-11,93%
Dépenses primaires totales	6 990 231	6 979 090	6 920 869	7 033 892	7 012 791	7 108 057	7 239 165	0,70%
Dépenses primaires ordinaires	2 689 134	2 689 134	2 732 718	2 781 907	2 831 981	3 230 002	3 288 142	4,10%
Dépenses primaires particulières	4 071 375	4 060 234	3 746 735	3 804 800	3 727 753	3 419 020	3 485 902	-3,06%
Fonds budgétaires	229 722	229 722	441 416	447 185	453 057	459 035	465 120	15,15%
Solde primaire	-1 298 736	-1 347 868	-1 427 749	-1 396 584	-1 240 506	-1 214 762	-1 196 965	-1,62%
Charges d'intérêt totales	334 087	334 087	372 149	413 918	458 369	501 923	548 225	10,41%
Solde net à financer	-1 632 823	-1 681 955	-1 799 897	-1 810 503	-1 698 875	-1 716 685	-1 745 190	1,34%
Sous-utilisation de crédits	240 000	240 000	230 022	233 830	232 872	236 042	240 481	0,04%
Solde net à financer prévisionnel	-1 392 823	-1 441 955	-1 569 875	-1 576 673	-1 466 002	-1 480 643	-1 504 709	1,56%
Dettes propres de l'entité	11 807 975	11 857 107	13 426 981	15 003 654	16 469 656	17 950 299	19 455 008	10,50%
Corrections SEC	322 791	336 203	122 194	122 608	25 308	25 736	26 173	-39,50%
Solde SEC de l'administration centrale	-1 070 032	-1 105 751	-1 447 681	-1 454 065	-1 440 694	-1 454 907	-1 478 537	6,68%
Solde de financement SEC du périmètre de consolidation	19 423	19 423	19 967	20 326	20 692	21 065	21 444	2,00%
Corrections résiduelles	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Solde de financement SEC consolidé	-1 050 609	-1 086 328	-1 427 714	-1 433 739	-1 420 002	-1 433 842	-1 457 093	6,76%
Dettes brutes consolidées	14 515 038	14 564 170	16 134 044	17 710 717	19 176 719	20 657 362	22 162 071	8,83%
<i>Rapport dette directe/recettes</i>	207,47%	210,56%	244,43%	266,15%	285,32%	304,59%	321,99%	

Sources : Budget 2024 initial de la RBC et calculs CERPE.

Dans ce tableau, les **recettes totales** sont estimées à **5,691 milliards d'euros** en 2024, et devraient atteindre **6,042 milliards d'euros** en 2029, soit un taux de **croissance annuelle de 1,20 %**.

Concernant les **dépenses primaires totales**, elles s'élèvent à **6,990 milliards d'euros** en 2024, avec une prévision de **7,239 milliards d'euros** en 2029, correspondant à un taux de croissance annuel de **0,70 %**. Ainsi, bien que les recettes augmentent à un rythme légèrement supérieur à celui des dépenses, le **solde primaire** devrait s'améliorer, passant de **1,298 milliard d'euros** en 2024 à **1,196 milliard d'euros** en 2029. Toutefois, bien que cette amélioration soit notable, le solde primaire reste **largement négatif** sur la période.

Le **solde net à financer prévisionnel**, qui prend en compte le solde primaire en y déduisant les **charges d'intérêt** et en ajoutant les **sous-utilisations de crédits**, montre que les charges d'intérêt passeront de **334 millions d'euros** en 2024 à **548 millions d'euros** en 2029, avec un taux de croissance annuel moyen de **10,41 %**. Même si le solde primaire s'améliore (tout en restant négatif), les charges d'intérêt continuent de peser lourdement, ce qui se traduit par un **solde net à financer prévisionnel** qui se détériore, passant de **-1,392 milliard d'euros** en 2024 à **-1,504 milliard d'euros** en 2029.

Enfin, le **solde de financement SEC consolidé**, qui inclut le solde des entités du périmètre de consolidation, montre une dégradation similaire : il passe de **-1,050 milliard d'euros** en 2024 à **-1,457 milliard d'euros** en 2029, avec un taux de croissance annuel de **6,68 %**.

La **dette brute consolidée**, qui inclut la dette de l'administration centrale et celle du périmètre de consolidation, augmente également de manière préoccupante, passant de **14,5 milliards d'euros** en

2024 à **22,162 milliards d'euros** en 2029, avec un taux de croissance annuel moyen de **8,83 %**. Cela signifie que la dette rapportée aux recettes totales passera de **207,47 % en 2024** à **321,99 % en 2029**.

Il est important de noter que la trajectoire semble **se lisser** entre 2027 et 2029, mais la tendance générale reste **inquiétante**.

La **dette** actuelle pèse lourdement sur le **budget**, mais il est important de souligner que de nombreux **emprunts** ont été contractés lorsque les **taux d'intérêt** étaient relativement bas. Cependant, lorsque ces emprunts arriveront à **échéance**, les **taux d'intérêt** seront probablement plus élevés, ce qui alourdira davantage la charge financière du budget.

Il existe également un **risque de dégradation** de la **note souveraine** par les marchés financiers, ce qui rendrait les futurs emprunts encore plus coûteux pour la Région.

3- DISCUSSION

Analyse des Finances Publiques Bruxelloises : Défis et Perspectives

Le **paysage fiscal bruxellois** est marqué par une **mobilité croissante des contribuables**, avec des départs et des arrivées qui entraînent des fluctuations dans les **revenus fiscaux**. Si ces mouvements semblent induire des pertes fiscales, il est essentiel de rappeler que les **finances publiques Régionales** ne sont pas directement impactées par les **revenus fiscaux**. En effet, grâce aux **mécanismes de péréquation (allocation de solidarité nationale pour les Régions qui ont un revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale)**, Bruxelles parvient à se maintenir dans la **moyenne nationale**, même en dépit du départ de certaines **classes moyennes**. En 2022, **l'effet sur les finances publiques bruxelloises est donc nul**, bien que des ajustements de prévision soient nécessaires pour éviter les illusions de **gains fiscaux** soudains.

Problèmes budgétaires au niveau communal

Benoît Périlleux et Frederic Raynaud ont soulevé des questions clés concernant **l'assainissement budgétaire des communes** bruxelloises, dont beaucoup sont dans des **situations financières catastrophiques, avec des charges très élevées pour les pensions des fonctionnaires a-statutaires, des contributions importantes aux zones de police et aux CPAS**. Une autre question importante est celle des **dépenses déconsolidées** au sein de la Région, qui ne sont pas intégrées dans les **calculs d'endettement**. Le rôle de **Beliris**, en tant que soutien financier à des **projets majeurs** tels que le métro, est aussi incertain à l'avenir. La suppression de ces **fonds** serait un coup dur pour les **infrastructures** bruxelloises.

Impact des réformes fiscales

Les **réformes fiscales**, telles que le **tax shift**, ont directement contribué à la baisse des **recettes communales d'IPP (centimes additionnels)**. Par ailleurs, les communes ont réduit leur **imposition sur l'IPP** tout en augmentant le **précompte immobilier**, une stratégie visant à faire payer les propriétaires bailleurs **non-résidents bruxellois**, et également les **fonctionnaires européens**. Cependant, cette dynamique n'est pas sans conséquences, d'autant plus que les **communes** ne bénéficient pas directement de la redistribution de l'IPP au niveau Régional. Bien que la Région soit généreuse dans ses transferts vers les **communes**, cela représente un risque pour leur **viabilité financière** à long terme.

Complexité de la gestion politique et administrative

Leo Vanbroeck a souligné la **complexité administrative** de Bruxelles, une Région où chaque problème semble générer une nouvelle institution **administrative**, entraînant une augmentation continue des **effectifs** et un **allongement des procédures**. Cela pose la question de **l'efficacité des dépenses publiques**. Les **spending reviews** récemment lancées visent justement à évaluer l'efficacité de chaque **administration** de manière plus approfondie, mais il est encore difficile d'obtenir une vision claire de l'impact de cette **complexité** sur la gestion **budgétaire globale**.

Un des enjeux majeurs soulevés concerne les **institutions publiques** bruxelloises, qui embauchent deux fois plus que les autres entités du pays. Chaque nouvelle embauche nécessite de nouveaux **espaces**, des **services comptables** et des **ressources humaines**, ce qui entraîne des **coûts considérables**. Bien que ces embauches puissent avoir des effets positifs, il est nécessaire de procéder à une **évaluation rigoureuse** des dépenses pour équilibrer ces effets avec les ressources disponibles.

Déconsolidation et avenir des investissements publics

Le débat sur la **déconsolidation des dépenses Régionales** est crucial. Ces dépenses, exclues du **calcul de l'endettement**, ne permettent pas d'obtenir une image complète des **finances Régionales**. Le besoin de **transparence** dans l'analyse de l'**efficacité des dépenses** a été évoqué. Il reste aussi à évaluer la pertinence de certains **projets lourds**, tels que les investissements dans les **infrastructures**, à l'image du métro 3.

La situation critique des communes et des finances Régionales

Les chercheurs ont rappelé que les chiffres montrent une situation critique pour les **communes**. Le budget des **communes** repose sur des **ressources fiscales** en déclin, notamment en raison des décisions prises au niveau **Régional**. Parallèlement, les **communes** voient leurs charges augmenter, notamment avec les **dépenses en pensions**. La question de l'**efficacité des dépenses** dans les **administrations publiques** reste centrale. Des réductions de 10 % sur les **frais de fonctionnement** de toutes les institutions régionales ont été envisagées, mais sans révision profonde des **priorités**, il est peu probable que cela suffise à régler les problèmes **structurels**.

Investissements et soutien de l'Europe

Pierre Lemaire a évoqué l'hypothèse que l'**Europe** pourrait, à terme, remplacer partiellement **Beliris** en apportant des **fonds supplémentaires** pour financer les **infrastructures bruxelloises** pendant une période d'**assainissement budgétaire**. Cependant, les chercheurs ont expliqué que l'**Europe** fournit déjà des **fonds gratuitement**, et qu'un prêt récent de 500 millions d'euros accordé par la **Banque européenne d'investissement (BEI)** n'apporte pas de véritable **avantage financier** en raison des taux déjà bas des emprunts souscrits par la Région. Ce prêt est néanmoins un signal positif, montrant que des **solutions de financement alternatives** peuvent être envisagées.

Défis liés à la dette et aux réformes économiques

En ce qui concerne la gestion de la **dette**, il est estimé que pour atteindre un **rééquilibrage**, Bruxelles devrait économiser **105 millions d'euros** chaque année, ce qui correspond à 1.5% de 7 milliards ; cette réduction doit être cumulative alors que les dépenses ont tendance à augmenter régulièrement. Cette tâche est donc rendue complexe par la hausse constante des coûts, notamment en raison de l'**inflation** et des **indexations salariales**. La situation est aggravée par les **obligations de rénovation énergétique** et par les augmentations prévues dans des secteurs comme les **transports en commun**. Une solution rapide pourrait être la suppression de certains projets, tel que le **métro 3**.

Conclusion : une gestion publique à réviser

En conclusion, Bruxelles se trouve face à des **choix économiques difficiles**. Les **spending reviews** et les efforts pour réduire les **dépenses administratives** sont des étapes essentielles, mais il est indispensable d'aller plus loin en s'attaquant aux racines des problèmes **structurels**. Les **politiques publiques** doivent être réorientées pour mieux utiliser les ressources disponibles, tandis que l'engagement dans des **réformes sociales et économiques** reste crucial pour maintenir la **cohésion sociale** et éviter une dégradation supplémentaire du cadre de vie **urbain**.

Les **dépenses sociales**, notamment celles liées aux **CPAS**, sont en forte hausse en raison de l'**afflux de demandeurs d'asile**, ce qui ajoute encore plus de pression sur les **finances communales**. Si ces problèmes ne sont pas résolus rapidement, Bruxelles pourrait être confrontée à une aggravation des **problèmes de sécurité** et de **qualité de vie**, incitant de plus en plus d'habitants à quitter la ville.